

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 18 octobre 2022 et du conseil d'administration plénier du 20 octobre 2022 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2023 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 02 mars 2023 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2023 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi 06MCF0400 - 4469 (n° galaxie) ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	COMITE DE SELECTION PROPOSE PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES				
RUT DE LA GUADELOUPE	Emploi de maître de conférences titulaire CNU 06 (sciences de gestion)				
	N° support : 0400				
	Discipline (s) et section (s) du CNU : 06 (sciences de gestion)				
	Nom et prénom	Corps	Section CNU	Etablissement d'origine	Adresse mail
COLLEGE A INTERNE	Mme Guylène AURÈRE (présidente)	PU	06	Université des Antilles	
	M. Alan MAURIN (vice-président)	PU	05		
COLLEGE A EXTERIEUR	Mme NOÛJERA Florence	PU	06	Université Sorbonne Paris Nord	florence.noujera@univ-montp3.fr
	M. GIRAUD Laurent	PU	06	Université Savoie Montblanc	laurent.giraud@univ-smb.fr
	M. ROSELE-CHIM Paul	PU	05	Université de Guyane	Paul.roselle@univ.guyane.fr
COLLEGE B INTERNE	Mme Claudya PARIZE	MCF	06	Université des Antilles	
	Mme Elka COREDI	MCF	06		
	M. Jeël RAËOTEUR	MCF	06		
COLLEGE B EXTERIEUR	M. FULCONIS François	MCF	06	Université d'Avignon	francois.fulconis@univ-avignon.fr
	Mme PRIGENT-SMAGNIN Anne Hélène	MCF	06	Université de Brest Occidentale	prigent@univ-brest.fr

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 29 MARS 2023

Le Président de l'Université



Pr Michel GEOFFROY